



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Vingt Octobre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme PÉRICHON.
M. HUSSON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE
CONVOCAION
15 OCTOBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
15 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **17**
VOTANTS : **19**

Excusés :

- **Mme MINARD de CHABANNES, pour à Mme AUBIN.**
- **Mme MOUILLÈRE, pour à Mme CHERVIN.**

Absents :

- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN.**

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET : SDE03
DISSIMULATION
DES RÉSEAUX ET
ÉCLAIRAGE
PUBLIC – RUE DE
L'ABATTOIR.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation des réseaux et de l'éclairage public – **Rue de l'Abattoir.**

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à **20 865 €** pour les travaux de dissimulation des réseaux et à **10 040 €** pour l'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération : **Il restera 6 259 € à la charge de la commune pour les travaux de dissimulation des réseaux et 6 526 € à la charge de la commune pour l'éclairage public.**

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2026,
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **6 259 € étalé sur 5 ans soit 1 373 € / an pour les travaux de dissimulation des réseaux** et **6 526 € € étalé sur 5 ans soit 1 432 € / an pour l'éclairage public** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat en **2026**, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

23 OCT. 2025

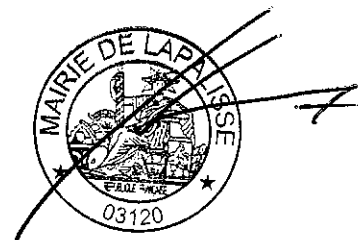
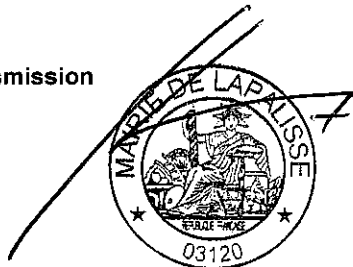
Publié ou Notifié

le :

21 OCT. 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,



Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : **20220282**

Commune de : **LAPALISSE**

Dissimulation des réseaux "Rue de l'Abattoir"

Descriptif	Montant travaux	Financement SDE 03 (*)	Contribution communale
- Génie civil : tranchées, remblais, réfections selon prescriptions - Fourreaux pour passage des câbles électriques - Gaines pour câblage France Télécom et autres opérateurs selon permission de voirie - Organes de réseau électrique, chambres de tirage réseau télécom éventuelles - Pose des câbles de branchement sur domaine privé - Travaux spécifiques en domaine privé : maçonnerie, dallage - Déroulage des câbles distribution publique électrique basse et éventuellement moyenne tension - Appareillage spécifique de réseau électrique éventuel - Dépose des réseaux existants	20 865	14 606	6 259
Total	20 865 €	14 606 €	6 259 €

(*) La part SDE 03 inclut le soutien financier du Conseil Départemental de l'Allier et des financeurs institutionnels (FACE, Enedis)
Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- ☐ Pas d'étalement : 6 259 € sur la cotisation de l'année prochaine
☒ Etalement sur 5 ans : 1 373 € sur la cotisation des 5 prochaines années
☐ Etalement sur 10 ans : 745 € sur la cotisation des 10 prochaines années
☐ Etalement sur 15 ans : 541 € sur la cotisation des 15 prochaines années

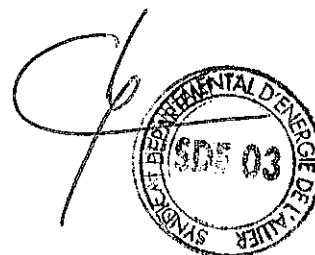
Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Lapalisse, le 23 octobre 2025



Yzeure, le 22 Septembre 2025

Yves SIMON
Président du SDE 03



Validité de ce document : 3 mois (Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)

Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : **20220283**

Commune de : **LAPALISSE**

Eclairage public lié dissimulation des réseaux "Rue de l'Abattoir"

Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
- Fourniture et pose de 2 candélabres, mât acier galvanisé cylindro-conique, hauteur de 7m, équipé d'une crossette avancée 0,5m et de la lanterne type Ragn Deiko en 30W LED (le tout peint RAL 6005)	3 645	1 276	2 369
- Fourniture et pose d'une armoire d'éclairage public équipé d'un calculateur astronomique type Radiolite	2 220	777	1 443
- Confection tranchée spécifique éclairage, fourniture et déroulage sous fourreau d'un câble EP sur environ 60m	4 175	1 461	2 714
Total	10 040 €	3 514 €	6 526 €

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- ☐ Pas d'étalement : 6 526 € sur la cotisation de l'année prochaine
☒ Etalement sur 5 ans : 1 432 € sur la cotisation des 5 prochaines années
☐ Etalement sur 10 ans : 777 € sur la cotisation des 10 prochaines années
☐ Etalement sur 15 ans : 564 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.



Lapalisse, le 23 octobre 2025

Yzeure, le 22 Septembre 2025

Yves SIMON
Président du SDE 03

